

Montée des eaux : 18 000 bâtiments ciblés

Face aux risques de submersion marine, la Manche va passer de cinq plans de prévention des risques littoraux (PPRL) à huit.



Edith Harzic, sous-préfète de Coutances, Gérard Gavory, préfet de la Manche et Jean Kugler, directeur de la Direction départementale des territoires et de la mer.

(Photo: Ouest-France)

« On peut être amené à donner des autorisations pour gérer l'urgence, comme c'est le cas à Gouville. Mais on ne va pas continuer à investir dans des protections qui ne sont pas des solutions au problème. Il faut laisser faire la nature à terme et relocaliser. »

Le préfet de la Manche, Gérard Gavory, a vite été confronté au dossier sensible et complexe du recul du trait de côte, autrement dit la montée des eaux liée au réchauffement climatique.

Par secteur et ordre de priorités

Et le préfet s'appuie sur des études menées conjointement par ses services, des experts et autres universitaires. « À échéance 2100, sur la base d'une augmentation d'un mètre du niveau de la mer, ça serait 18 000 bâtiments (entreprises, habitations...) qui seraient concernées par le risque de submersion », souligne Jean Kugler, directeur de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer).

Pour faire face à cette échéance, les services de l'État classent donc les

territoires, ce qui donne des ordres de priorités.

Dans la Manche il y a cinq plans de prévention des risques littoraux déjà approuvés, dans les secteurs de Barneville-Carteret, Montmartin-sur-Mer, Saint-Vaast-la-Hougue, Carentan et Cherbourg (multirisques).

L'un est bien avancé, à Saint-Jean-le-Thomas et deux sont en projet du côté de Jullouville et l'autre, entre Agon-Coutainville et Pirou. « L'objectif, c'est de protéger la population. On demande donc aux intercommunalités de prendre en compte ces plans et leurs restrictions dans leur plan d'urbanisme. L'État paye les études et peut, ensuite, accompagner financièrement les travaux. »

Pour des entreprises conchylicoles, ça peut se concrétiser par l'installation de compteurs gaz et électricité à une certaine hauteur.

Pour des particuliers, c'est de créer, par exemple, un étage à une maison en cas de montée des eaux. Pour des campings, comme ceux de Gouville, c'est de trouver un terrain et de délocaliser.

Nicolas DENOYELLE,

Extrapolation: à échéance 2100, sur la base d'une augmentation d'un mètre du niveau de la mer, ce seraient 18.000 bâtiments ciblés, soit

18.000 bâtiments x 350.000€ = -6,3 milliards (plus les infrastructures: routes établissements de santé...)

18 000 bâtiments d'ici 2100

Mais, plus récemment, de nouveaux modes de relevés ont permis de revoir les zones submersibles. « Des études dynamiques nous montrent que certains secteurs, qu'on croyait inondables en cas de montée du niveau de la mer, ne le sont pas, explique Jean-Pascal Devis, directeur-adjoint de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Tandis que d'autres le sont. »

Des données essentielles. « À échéance 2100, sur la base d'une augmentation d'1 m du niveau de la mer, 18 000 bâtiments (entreprises, habitations...) seraient concernées par le risque de submersion dans la Manche », souligne Jean Kugler, directeur de la DDTM.